

VEBRON - Commune

Séance du 26 février 2024

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 19/02/2024

vingt-six février deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain ARGILIER

Présents : 11

Présents : Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Christine DOUTRES

Objet : Protection du Maire, des élus et des agents communaux - DE_040_2024

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le maire à faire ce qui lui semble opportun d'entreprendre pour se protéger, protéger ses élus et protéger ses agents communaux.

AUTORISE le Maire à signer tout document concernant cette protection et d'ester en justice en cas de nécessité.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11 MARS 2024
et publié ou notifié

Alain ARGILIER
Maire de VEBRON

Préfecture
Date de reception de l'AR: 11/03/2024
048-214801938-DE_040_2024-DE